

Le 11 novembre 2016

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ D'ARGENTEUIL
M.R.C. DES PAYS-D'EN-HAUT
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADOLPHE-D'HOWARD

À une séance ordinaire des membres du Conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard, tenue le vendredi 11 novembre 2016, à 18 h 30, à l'Église, sous la présidence de madame la mairesse Lisette Lapointe, à laquelle sont présents mesdames et messieurs les conseillers, Marjorie Bourbeau, Chantal Valois, Monique Richard et Mathieu Harkins. Le tout formant quorum selon les dispositions du Code municipal de la province de Québec.

Messieurs Pierre Roy et Jean-Claude Massie ont motivé leur absence.

Monsieur Mathieu Dessureault, directeur général et secrétaire-trésorier et mesdames Marie-Hélène Gagné, directrice des finances et Julie Lafontaine, directrice de l'urbanisme et de l'environnement sont également présents.

1.MOMENT DE RECUEILLEMENT ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

ATTENDU QUE le quorum est atteint, madame Lisette Lapointe, mairesse, ouvre la présente séance ordinaire à 18 h 30.

Résolution
2016-11-237
Acceptation de
l'ordre du jour

2.ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère: Chantal Valois
appuyé par la conseillère: Marjorie Bourbeau
et résolu unanimement:

QUE l'ordre du jour soit accepté avec la modification suivante : ajout du rapport de la mairesse sur la situation financière au point 5a)

ADOPTÉE

3.ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX

Résolution
2016-11-238
Acceptation PV du
14 octobre 2016

3a) Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 octobre 2016

Il est proposé par le conseiller: Mathieu Harkins
appuyé par la conseillère: Chantal Valois
et résolu unanimement:

QUE le procès-verbal, de la séance ordinaire du 14 octobre 2016, soit accepté tel quel.

ADOPTÉE

4.RAPPORT DE LA MAIRESSE

Chers concitoyens et concitoyennes,

C'est avec plaisir que je vous présente le rapport de la mairesse en cette onzième séance régulière du Conseil de l'année 2016. Bienvenue à vous qui êtes présents ici aujourd'hui et à vous qui suivez nos travaux sur le site Internet de la municipalité.

Permettez-moi d'abord de vous présenter les conseillers présents:
Chantal Valois, Mathieu Harkins, Marjorie Bourbeau, Monique Richard.

Jean-Claude Massie et Pierre Roy se sont excusés.

Également, Mathieu Dessureault, directeur général de la municipalité, Marie-Hélène Gagné, directrice des finances et Julie Lafontaine, directrice de l'urbanisme et de l'environnement.

Il me fait plaisir de vous présenter les événements qui ont retenu notre attention ainsi qu'un résumé de mes activités depuis le dernier Conseil.

Réfection du chalet du Mont Avalanche

Comme vous le savez, l'ouverture des soumissions pour la réfection du chalet du Mont-Avalanche a eu lieu le 12 octobre. La seule soumission que nous avons alors reçue dépassait de beaucoup nos prévisions. Après consultations et certains ajustements au projet, nous avons décidé de demander de nouvelles soumissions. Nous sommes confiants de respecter nos délais (février 2017) pour l'obtention de notre subvention.

Réunion des conseillers municipaux

21 et 31 octobre, 7 novembre

Réunions de la MRC des Pays-d'en-Haut

8 novembre, séance de travail sur le budget et autres dossiers

Rencontres et Activités - Groupes et citoyens

24 octobre et 4 novembre

Travaux publics

Terrasses Saint-Denis - Réfection réseau d'aqueduc et d'égout

Nous avons reçu confirmation écrite à l'effet que notre demande de subvention dans le cadre du programme FEPTEU (fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées) pour le secteur Terrasses Saint-Denis avait été transmise par Québec, à Ottawa, pour approbation.

Rejet du règlement d'emprunt No 813 – Eau souterraine - Aqueduc secteur village

Suite au rejet de ce règlement d'emprunt, nous croyons opportun de présenter à nouveau ce projet de nouvelle source d'eau potable souterraine aux citoyens concernés. Nous tiendrons donc une séance d'information, le samedi 3 décembre prochain à 10 h au Mont Avalanche.

Dossier Hydro-Québec

D'abord, je dois vous informer que la direction de la MRC des Pays-d'en-Haut nous a informés, qu'après vérification, aucune consultation publique n'était nécessaire pour modifier le schéma d'aménagement, donc que la consultation prévue le 6 décembre prochain, à 19 h, à Saint-Adolphe était annulée. Bien entendu, nous avons immédiatement demandé qu'à tout le moins, une séance d'information soit tenue. Cette demande, appuyée par le préfet suppléant, monsieur André Genest, a été rejetée par les maires.

Étant donné que les maires n'avaient pas répondu aux questions des citoyens lors du dernier conseil des maires, en indiquant notamment qu'ils y répondraient lors de la consultation, le comité aviseur invite les citoyens à être présents nombreux lors du prochain conseil des maires qui aura lieu le 23 novembre prochain aux bureaux de la MRC afin de poser toutes leurs questions.

Audition – Régie de l'énergie – Demande de révocation de la décision de 1^{ère} instance

Comme vous le savez, le Conseil a décidé à l'unanimité, lors de sa réunion du 26 septembre dernier de demander à la Régie de révoquer sa décision en invoquant des vices de fond et de procédure de nature à l'invalidier, notamment en raison d'un manquement à son obligation d'évaluer tout dossier non seulement dans ses aspects technique et économique, mais aussi dans une perspective de développement durable, comme le prévoit son mandat.

C'est le 1^{er} novembre dernier que la Régie de l'énergie nous a entendus à la fois sur la recevabilité et sur le fond de notre demande de révision.

Plusieurs organismes avaient déposé une demande d'intervention, mais seul l'organisme Stratégies énergétiques et Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (SE-AQLPA, qui était intervenant lors de l'audience de juin) a été entendu.

Notre procureur ainsi que celui de l'organisme SE-AQLPA ont plaidé l'importance du développement durable dans la prise d'une telle décision.

De son côté, comme nous l'avions malheureusement anticipé, le procureur d'Hydro-Québec a martelé qu'il y avait eu des développements dans le dossier en reprenant, un à un, les attendus de règlement confirmant la modification au schéma d'aménagement adoptée lors du Conseil des maires du 11 octobre dernier. Nous avons toutefois tenu à informer la Régie que cette décision faisait suite à une demande expresse du sous-ministre du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et nous avons déposé la lettre transmise à la MRC à cet effet.

Nous ne pouvons que déplorer cette volte-face de huit des maires de la MRC des Pays-d'en-Haut, qui, après trois ans d'une inébranlable solidarité, ont lancé la serviette et isolé Saint-Adolphe. Nul doute que leur geste aura considérablement nui à Saint-Adolphe dans ce crucial et ultime recours devant la Régie de l'énergie.

Notre réplique écrite à Hydro-Québec a été déposée suite à l'audience et nous attendons maintenant la décision de la Régie de l'énergie quant à la révocation de sa décision.

Par ailleurs, si vous ne l'avez pas vue hier, je vous invite à visionner l'émission Infoman du 10 novembre où il est question d'acceptabilité sociale, notamment dans le dossier du Grand-Brûlé dérivation St-Sauveur. Vous trouverez le lien vers cette émission sur la page FB citoyenne « Contre le projet d'Hydro à Sainte-Adolphe-d'Howard et dans les Laurentides ». Et bravo à Sarah Perreault pour sa remarquable intervention!

Loisirs, culture, Plein air – Faits saillants et activités

31 octobre Rallye Halloween

Le Rallye a remporté un vif succès. Ce sont 145 enfants qui se sont présentés au Centre récréatif pour récupérer leur carnet de quête de bonbons. Onze superhéros étaient dispersés dans le village. La majorité d'entre eux étaient des animateurs du camp de jour qui ont participé bénévolement à cette activité. Merci à ces bénévoles pour leur implication auprès des jeunes!

Arts et culture Saint-Adolphe

- L'exposition de peintures de nos artistes intitulée « Les perles rares » incluant les œuvres magnifiques de madame Christine Robert se poursuit à l'Atelier culturel.

- Le DVD « Destroismaisons – Le film » est en vente à l'Atelier culturel.

Note : Horaire de l'Atelier culturel : vendredi au dimanche, de 11 h à 17 h

Guignolée

La guignolée aura lieu le 10 décembre prochain. Nous comptons sur votre générosité encore une fois cette année. Merci à tous les bénévoles et n'hésitez pas à vous joindre à eux si vous souhaitez vous impliquer, car l'organisation est toujours à la recherche de bénévoles!

À venir:

- Salon des artisans : les 26 et 27 novembre prochains de 11 h à 16 h.
- Vernissage à l'Atelier culturel le 3 décembre

À compter du 3 décembre, c'est l'exposition de Noël d'Arts et culture Saint-Adolphe avec ses villages miniatures! Les dimanches de l'avent, des chansons de Noël, feu de bois, des beignes et du chocolat chaud seront au rendez-vous.

Le dépouillement de l'arbre de Noël: le 17 décembre au Centre récréatif. (Il est toujours temps d'inscrire vos enfants)

Je vous remercie de votre attention et bon Conseil!

Votre mairesse
Lisette Lapointe

5. PAIEMENTS DIVERS ET FINANCEMENT

Rapport annuel de la
maireesse sur la
situation financière
de la municipalité

5a) Rapport de la mairesse sur la situation financière de la municipalité

Chères concitoyennes,
Chers concitoyens,

Conformément aux dispositions du *Code municipal*, il est de ma responsabilité de vous présenter aujourd'hui le rapport annuel de la mairesse sur la situation financière de la municipalité pour l'année 2016 de même que les résultats vérifiés pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 décembre 2015. Ce rapport comprend également la liste des contrats comportant des dépenses de 2 000 \$ et plus totalisant 25 000 \$ et plus, ainsi que la liste des contrats dépassant 25 000 \$. Ces listes sont publiques et pourront être consultées sur notre site internet www.stadolphedhoward.qc.ca ou à l'Hôtel de Ville la semaine prochaine.

Pour l'exercice 2016, nous assistons exceptionnellement à une augmentation notable des droits de mutation suite à quelques ventes importantes. Pour ce qui est des économies à prévoir, reliées au nouveau contrat de collecte des matières résiduelles, ces montants seront utilisés afin de procéder à de nouveaux aménagements, tels que la mise en place de lieux d'apport volontaire, par exemple.

En ce qui concerne le Mont Avalanche, la taxe spéciale de 45 \$ instaurée en 2014 pour son fonctionnement, a été maintenue en 2016. Comme l'an dernier, notre firme de vérificateurs a effectué un suivi des opérations financières de *Plein air Saint-Adolphe*. Grâce à une gestion serrée et à une réorganisation des ressources du Mont Avalanche et du Centre plein air, nous constatons encore une fois cette année une amélioration de leurs résultats financiers. Également, l'obtention d'une importante subvention, soit 300 000 \$ nous permet d'aller de l'avant avec la réfection du chalet, ce qui permettra d'augmenter la rentabilité de la montagne notamment en rendant possible l'utilisation du chalet en toute saison.

Voici donc la situation financière de la municipalité, à l'égard des dépenses, des immobilisations et de l'état de l'endettement total.

LE DERNIER RAPPORT DE NOS VÉRIFICATEURS

Le rapport du vérificateur externe, Amyot, Gélinas mentionne que les états financiers sont conformes dans tous leurs aspects significatifs et qu'ils présentent une image fidèle de la situation financière de la municipalité. Au 31 décembre 2015, les états financiers se sont soldés par un surplus de l'exercice de 246 596 \$. Les revenus, pour l'année 2015 ont été de 11 231 182 \$ et les dépenses de 10 985 586 \$.

Les états financiers de *Plein air St-Adolphe* sont consolidés dans les états financiers de la municipalité. Au 31 décembre 2015, les revenus de l'année ont été de 707 729 \$ et les dépenses de 632 941 \$ pour un surplus de l'exercice de 74 788 \$.

L'exercice s'est donc terminé avec un surplus consolidé de 321 384 \$. Notre déficit cumulé consolidé a donc été réduit significativement, se soldant à 37 000 \$, ce qui constitue une excellente nouvelle. Le rapport du vérificateur a été approuvé par le conseil municipal le 15 avril 2016.

ENDETTEMENT TOTAL À LONG TERME DE LA MUNICIPALITÉ

L'endettement à long terme est de 9 288 026 \$. Tel qu'indiqué dans le rapport des vérificateurs pour la période se terminant le 31 décembre 2015, l'endettement total à long terme de la Municipalité était de 10 349 464 \$, moins 1 061 438 \$ assumé par les tiers (gouvernement). La portion de la dette assumée par l'ensemble des contribuables est de 6 654 096 \$ et celle applicable à certains secteurs ou riverains est de 2 633 930 \$. À ce montant de 9 288 026 \$, il faut ajouter 1,3 million d'emprunt temporaire au 31 décembre 2015. Cette somme a été financée à long terme au cours de 2016.

L'EXERCICE EN COURS

Compte tenu des informations qui nous ont été fournies, nous devrions terminer l'exercice 2016 avec un surplus.

Je profite de l'occasion pour clarifier les informations entourant les sommes attribuées au projet Hydro-Québec. Nous n'avons pas, à ce jour, les informations suite à la demande de révocation de la décision de la Régie de l'énergie. Toutefois, en considérant l'ensemble des dépenses dans ce dossier en 2016, incluant tout le processus en première instance devant la Régie de l'énergie et le remboursement d'une partie importante de ces frais, le montant des dépenses pour 2016 est légèrement inférieur à 30 000 \$, soit le budget accordé chaque année pour ce dossier depuis 2013.

LES DÉPENSES EN IMMOBILISATION EN 2016

En ce qui a trait aux dépenses en immobilisation en 2016, nous avons réalisé les projets suivants :

- Remplacement du tablier du pont de la petite rivière
- Remplacement et réparation de plusieurs ponceaux

Nous avons également poursuivi les projets suivants :

- Nouvelle source d'eau potable souterraine pour le secteur village
- Analyse de la capacité résiduelle - système de traitement des eaux usées - secteur Village
- Forages exploratoires – Eau potable, Terrasses Saint-Denis
- Mandat Étude pédologique en vue de la réalisation de travaux, montée du Bois-Franc

RÉMUNÉRATION ET ALLOCATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

La rémunération 2016 des conseillers municipaux s'élève à 7 556 \$ plus une allocation de dépenses de 3 778 \$ ainsi qu'une rémunération additionnelle de 2 720 \$ pour les différents comités reconnus par la municipalité. De plus, le maire suppléant se voit octroyer une prime de 377 \$ par mois.

Également, un jeton de présence de 115 \$ par réunion est accordé aux conseillers qui siègent sur des comités supramunicipaux, les comités de la MRC, par exemple.

La rémunération 2016 de la mairesse est de 37 109 \$ moins 15 %, soit 31 543 \$, plus une allocation de dépenses de 15 976 \$. À cela, s'ajoute une rémunération annuelle de 9 168 \$ en provenance de la MRC des Pays-d'en-Haut. Également, un montant de 150 \$ par réunion est accordé pour siéger aux différents comités de la MRC.

Tel qu'indiqué plus haut, pour 2016, compte tenu de la situation financière de la municipalité, j'ai diminué mon traitement de 15 %, en 2016, alors qu'en 2014 et 2015, cette diminution était de 10%. Par ce geste symbolique, j'ai voulu, en quelque sorte, faire ma part dans l'effort de réduction des dépenses demandé à l'administration de la municipalité.

BUDGET 2017 : ORIENTATIONS GÉNÉRALES ET PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

Nous avons déjà débuté la préparation du budget 2017 et nous réviserons au cours des prochaines semaines notre programme triennal d'immobilisations 2017-2018-2019. Cet exercice est très important pour la municipalité et comme chaque année, les membres du Conseil s'y consacrent avec sérieux et diligence.

En ce qui concerne le budget 2017, je tiens à vous informer que nous venons d'apprendre qu'une hausse importante de notre quote-part à la MRC est à prévoir. Quant aux investissements en immobilisations, nous travaillons sans relâche depuis le début de notre mandat à l'avancement de plusieurs projets d'importance en terme d'infrastructures et nous souhaitons vivement les mener à terme dans les meilleurs délais.

Je vous invite donc à assister nombreux à l'assemblée du Conseil du 9 décembre prochain où nous adopterons le budget 2017 ainsi que le programme d'immobilisations.

Enfin, je tiens à vous remercier, vous, citoyens de Saint-Adolphe, ainsi que les membres du Conseil pour votre confiance et je suis persuadée qu'avec le concours de notre équipe, nous pourrions tenir notre engagement d'assainir les finances de notre municipalité tout en continuant à promouvoir concrètement la culture, le plein air et le récréotouristique, gages d'une exceptionnelle qualité de vie et principaux moteurs du développement social et économique de Saint-Adolphe-d'Howard.

Je vous remercie,

Votre mairesse,
Lisette Lapointe

Résolution
2016-11-239
Acceptation des
comptes du mois

5b) Acceptation des comptes réguliers et FDI

Il est proposé par le conseiller: Mathieu Harkins
appuyé par la conseillère: Chantal Valois
et résolu unanimement:

QUE la liste des chèques aux différents fonds de la municipalité incluant le FDI, émise le 3 novembre 2016, pour un montant total de 1 095 602,82 \$ soit approuvée.

QUE la liste des comptes à payer, incluant les comptes à payer FDI, émise le 4 novembre 2016, pour un montant total de 526 533,56 \$ soit approuvée et que le secrétaire-trésorier soit autorisé à procéder au paiement desdits comptes.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussigné Mathieu Dessureault, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants dans le fonds d'administration pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Mathieu Dessureault, Directeur général et secrétaire-trésorier

Le 11 novembre 2016

ADOPTÉE

6. ADMINISTRATION ET FINANCES

Dépôt des contrats
de plus de 25 000 \$

6a) Dépôt de la liste des contrats de plus de 25 000 \$

Madame la Mairesse, Lisette Lapointe, fait le dépôt de la liste des contrats comportant des dépenses de 2 000 \$ et plus totalisant 25 000 \$ et plus ainsi que la liste des contrats dépassant 25 000 \$ pour la période du 1^{er} octobre 2015 au 30 septembre 2016.

6b) Financement et refinancement

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d’emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d’eux, la municipalité de Saint-Adolphe-d’Howard souhaite émettre une série d’obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 2 607 000 \$:

Règlements d’emprunt n° :	Au montant de:
562 - Travaux sur bâtiments	7 000 \$
563 – Travaux divers de réfection	7 200 \$
608 – Chargeur sur roues et souffleuse	25 000 \$
610 – Municipalisation Saint-Adolphe en Haut	147 500 \$
662 – Plans et devis système filtration Village	37 600 \$
666 – Construction réseau égout secteur Moulin (avec TECQ)	164 700 \$
667 – Construction intercepteur secteur Morgan (avec TECQ)	226 000 \$
668 – Construction intercepteur commun M-M (avec TECQ)	226 300 \$
715 – Rénovations centre récréatif et infras (avec subv)	272 800 \$
716 – Rénovations bâtiments municipaux	251 700 \$
717 – Acquisition Mont Avalanche	170 200 \$
785 – Travaux complémentaires Morgan/Chenonceau/Chambord	652 000 \$
666 – Construction réseau égout secteur Morgan (avec TECQ)	57 000 \$
668 – Construction intercepteur commun M-M (avec TECQ)	114 000 \$
669 – Construction augm capacité usine égout Village	95 000 \$
778 – Hon, conception prélim usine égout, eaux paras.Village (avec TECQ)	56 000 \$
779 – Honoraires analyse eaux parasitaires St-Denis (avec TECQ)	31 000 \$
781 – Plans et devis réfection bâtiment Mont Avalanche	41 000 \$
787 – Hon., plans et devis prolongement réseau route 329 (avec subv)	25 000 \$

ATTENDU QU’aux fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

Il est proposé par le conseiller: Mathieu Harkins
appuyé par la conseillère: Chantal Valois
et résolu unanimement:

QUE les règlements d’emprunt indiqués précédemment soient amendés, s’il y a lieu, afin qu’ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d’obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l’émission de 2 607 000 \$;

QUE, pour réaliser l’emprunt au montant total de 2 607 000 \$ effectué en vertu des règlements numéros 562, 563, 608, 610, 662, 666, 667, 668, 715, 716, 717, 785, 669, 778, 779, 781 et 787, la Municipalité de Saint-Adolphe-d’Howard émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d’emprunt, c’est-à-dire pour un terme de :

- Cinq (5) ans (à compter du 23 novembre 2016); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d’emprunt numéros 608, 662, 666, 667, 668, 715, 716, 717, 785, 669 et 787 chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l’emprunt.

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 23 novembre 2016;

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS Inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d’inscription en compte, agent détenteur de l’obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à

l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le secrétaire-trésorier ou la secrétaire-trésorière adjointe à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destinée aux entreprises »;

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :

- Caisse Populaire Desjardins Sainte-Agathe-des-Monts
- 77 Est, rue Principale
- Sainte-Agathe-des-Monts (Québec) J8C 3A1

QUE les intérêts soient payables semi annuellement, le 23 mai et le 23 novembre de chaque année;

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7);

QUE les obligations soient signées par la mairesse ou monsieur Pierre Roy, conseiller aux finances, et le secrétaire-trésorier ou la secrétaire-trésorière adjointe. La Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard, comme il est permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentifiant les obligations qui entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

ADOPTÉE

6c) Adjudication d'une émission d'obligations

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt numéro 562, 563, 608, 610, 662, 666, 667, 668, 715, 716, 717, 785, 669, 778, 779, 781 et 787, la Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique «Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal», des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 23 novembre 2016, au montant de 2 607 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de cette demande, la Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard a reçu les quatre (4) soumissions détaillées ci-dessous:

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
Financière Banque Nationale Inc	98,75300	198 000 \$	1,25000 %	2017	2,09961 %
		203 000 \$	1,35000 %	2018	
		207 000 \$	1,50000 %	2019	
		211 000 \$	1,70000 %	2020	
		1 788 000 \$	1,85000 %	2021	
Mackie Research Capital Corporation.	99,20100	198 000 \$	1,25000 %	2017	2,11298 %
		203 000 \$	1,35000 %	2018	
		207 000 \$	1,50000 %	2019	
		211 000 \$	1,75000 %	2020	
		1 788 000 \$	2,00000 %	2021	

Résolution
2016-11-241
Adjudication
d'émission
d'obligations

Valeurs Mobilières Banque Laurentienne Inc.	98,75160	198 000 \$	1,25000 %	2017	2,14260 %
		203 000 \$	1,40000 %	2018	
		207 000 \$	1,50000 %	2019	
		211 000 \$	1,70000 %	2020	
		1 788 000 \$	1,90000 %	2021	
Valeurs Mobilières Desjardins Inc.	98,35800	198 000 \$	1,25000 %	2017	2,15447 %
		203 000 \$	1,35000 %	2018	
		207 000 \$	1,50000 %	2019	
		211 000 \$	1,65000 %	2020	
		1 788 000 \$	1,80000 %	2021	

ATTENDU QUE l’offre provenant de Financière Banque Nationale Inc. s’est avérée la plus avantageuse;

Il est proposé par le conseiller: Mathieu Harkins
appuyé par la conseillère: Chantal Valois
et résolu unanimement:

QUE l’émission d’obligations au montant de 2 607 000 \$ de la Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard soit adjugée à Financière Banque Nationale Inc.;

QUE demande soit faite à ce dernier de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l’inscription en compte de cette émission;

QUE la mairesse ou monsieur Pierre Roy, conseiller aux finances, et le secrétaire trésorier ou la secrétaire-trésorière adjointe soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d’inscription en compte, agent détenteur de l’obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l’égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d’entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l’obligation, à cet effet, le conseil autorise le secrétaire trésorier ou la secrétaire-trésorière adjointe à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé «Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises».

ADOPTÉE

Résolution
2016-11-242
Renouvellement du
logiciel de taxation

6d) Mandat pour la mise à jour du logiciel de taxation-perception

ATTENDU QUE la Municipalité doit renouveler le contrat du logiciel de taxation et perception de la compagnie Accéo Solutions Inc.,que nous utilisons depuis plus de 15 ans :

ATTENDU QUE le service de la comptabilité utilise déjà la nouvelle version d’Unicité;

ATTENDU QUE Accéo Solution nous avise que nous devons migrer vers la nouvelle version Unicité en 2017;

ATTENDU QUE la soumission de renouvellement est de 33 056 \$, plus les taxes applicables, incluant 8 jours de formation;

ATTENDU QU’un montant réservé de 20 415 \$ est toujours disponible dans le fonds de roulement suite à la résolution 2010-277 adoptée en 2010;

Il est proposé par le conseiller:
appuyé par la conseillère:
et résolu unanimement:

Mathieu Harkins
Chantal Valois

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d’Howard autorise le directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité, la proposition no P7-42152-2016-6 de Accéo Solutions Inc. pour la mise à jour du logiciel de taxation et perception, au montant de 33 056 \$, plus les taxes applicables;

QUE le montant nécessaire soit pris à même le fonds de roulement remboursable en 4 ans.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussigné Mathieu Dessureault, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d’office qu’il y a des crédits suffisants au fonds de roulement actuel pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Mathieu Dessureault, Directeur général et secrétaire-trésorier

Le 11 novembre2016

ADOPTÉE

Avis de motion
Règlement 816
Taxation

6e) Avis de motion – Règlement de taxation 2017

Avis de motion est donné par le conseiller Mathieu Harkins qu’à une prochaine séance du conseil, il sera présenté et adopté le règlement no 816 décrétant l’imposition de taxes et tarifs pour l’année 2017.

Avis de motion
Règlement 814
Dépenses des élus et employés

6f) Avis de motion – Règlement relatif aux dépenses des élus et employés municipaux

Avis de motion est donné par le conseiller Mathieu Harkins qu’à une prochaine séance du conseil, il sera présenté et adopté le règlement no 814 abrogeant le règlement no 695 concernant les dépenses relatives aux frais des membres élus du conseil municipal et des employés municipaux.

Résolution
2016-11-243
Calendrier des
séances 2017

6g) Adoption du calendrier des séances du conseil municipal pour l’année 2017

ATTENDU QUE l’article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l’heure du début de chacune;

Il est proposé par la conseillère:
appuyé par la conseillère:
et résolu unanimement:

Monique Richard
Marjorie Bourbeau

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l’année 2017, qui se tiendront à l’Église de la Fabrique de la paroisse de Saint-Adolphed’Howard, au 1845, chemin du Village, les vendredis et qui débiteront à 18 h 30 aux dates suivantes :

20 janvier 2017	14 juillet 2017
10 février 2017	11 août 2017
10 mars 2017	8 septembre 2017
13 avril 2017 (jeudi)	6 octobre 2017
19 mai 2017	17 novembre 2017
9 juin 2017	8 décembre 2017

ADOPTÉE

Dépôt du certificat
registre de signatures
règlement 813

6h) Dépôt du certificat du registre de signatures des personnes habiles à voter du règlement no 813

Le directeur général, monsieur Mathieu Dessureault, dépose le certificat du registre de signatures suivant la tenue du registre référendaire, le 2 novembre 2016, pour le règlement no 813 décrétant un emprunt et une dépense de 3 995 700 \$, remboursables en 20 ans, pour les travaux et honoraires du nouveau système d'alimentation en eau souterraine du réseau d'aqueduc, secteur Village.

Résolution
2016-11-244
Abandon règl 813

6i) Abandon du processus d'adoption du règlement no 813

ATTENDU la tenue, le 2 novembre 2016, du registre de signatures sur le règlement 813 décrétant un emprunt et une dépense de 3 995 700 \$, remboursables en 20 ans, pour les travaux et honoraires du nouveau système d'alimentation en eau souterraine du réseau d'aqueduc, secteur Village;

ATTENDU QUE 158 personnes habiles à voter sont venues signer le registre;

ATTENDU QUE 93 signatures étaient nécessaires pour qu'un scrutin référendaire soit tenu;

Il est proposé par le conseiller: Mathieu Harkins
appuyé par la conseillère: Marjorie Bourbeau
et résolu unanimement:

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard prend la décision de ne pas donner suite au processus d'adoption du règlement no 813 décrétant un emprunt et une dépense de 3 995 700 \$, remboursables en 20 ans, pour les travaux et honoraires du nouveau système d'alimentation en eau souterraine du réseau d'aqueduc, secteur Village.

ADOPTÉE

Avis de motion
Règlement 817

6j) Avis de motion – Règlement no 817 - Alimentation eau souterraine Village

Avis de motion est donné par le conseiller Mathieu Harkins qu'à une prochaine séance du conseil, le règlement no 817 décrétant un emprunt et une dépense pour les travaux et honoraires du système d'alimentation en eau souterraine du réseau d'aqueduc du secteur Village, sera adopté.

Dépôt des
déclarations
d'intérêts pécuniaires

6k) Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des élus

Monsieur Mathieu Dessureault, directeur général et secrétaire-trésorier dépose aux membres du conseil municipal les déclarations des intérêts pécuniaires des élus, soit :

Dépôt du formulaire de déclaration des intérêts pécuniaires de madame Lisette Lapointe, mairesse.

Dépôt du formulaire de déclaration des intérêts pécuniaires de madame Marjorie Bourbeau, conseillère au siège no 1.

Dépôt du formulaire de déclaration des intérêts pécuniaires de monsieur Mathieu Harkins, conseiller au siège no 2.

Dépôt du formulaire de déclaration des intérêts pécuniaires de monsieur Jean-Claude Massie, conseiller au siège no 3.

Dépôt du formulaire de déclaration des intérêts pécuniaires de madame Chantal Valois, conseillère au siège no 4.

Dépôt du formulaire de déclaration des intérêts pécuniaires de madame Monique Richard, conseillère au siège no 5.

Dépôt du formulaire de déclaration des intérêts pécuniaires de monsieur Pierre Roy, conseiller au siège no 6.

Résolution
2016-11-245
Officialisation nom
de rue Jean-Louis
Brisebois

6l) Demande de nomination officielle de rue «Jean-Louis-Brisebois», lots 3 958 018, 3 958 017, 3 958 003 et 5 022 248

ATTENDU QUE la rue porte présentement le nom de chemin J.-L.-Brisebois et que la municipalité souhaite officialiser son nom en tant que chemin Jean-Louis-Brisebois;

ATTENDU QUE monsieur Jean-Louis Brisebois, décédé le 18 septembre 2016, et sa famille résident à Saint-Adolphe-d'Howard depuis 1942;

ATTENDU QUE le Conseil souhaite souligner son implication dans la communauté en tant que bénévole, comme policier ainsi qu'à titre de conseiller municipal de 1965 à 1977;

ATTENDU QUE monsieur Jean-Louis Brisebois a également grandement contribué au développement de Saint-Adolphe;

Il est proposé par la conseillère: Monique Richard
appuyé par le conseiller: Marjorie Bourbeau
et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard modifie la nomination du chemin J.-L.-Brisebois pour qu'il devienne le chemin Jean-Louis-Brisebois et mandate la directrice de l'urbanisme et de l'environnement à faire les démarches en ce sens auprès de la Commission de toponymie du Québec.

ADOPTÉE

7. TRAVAUX PUBLICS

Résolution
2016-11-246
Modification au
contrat de
dénégement secteur
Nord

7a) Modification au contrat de dénégement du secteur Nord

ATTENDU la résolution no 2014-224 accordant le contrat de dénégement, déglacage et épandage du secteur Nord à la firme Excavation Michel St-Pierre Inc. pour les années 2014-2019;

ATTENDU la résolution no 2015-11-299 corrigeant le kilométrage en respect de la soumission déposée à 34,26 km pour la saison hivernale 2015-2016 afin de réintroduire au contrat la montée du Bois-Franc et le chemin des Tilleuls;

ATTENDU QUE le chemin du Lac-Cornu, représentant 1,1 km, semble avoir été oublié en préparation de projet et doit être ajouté en raison de sa situation géographique, portant le total du contrat à 35,36 km;

Il est proposé par la conseillère: Chantal Valois
appuyé par la conseillère: Marjorie Bourbeau
et résolu unanimement:

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d’Howard autorise le maintien du contrat original de 34,26 km et l’ajout de la portion de 1,1 km du chemin du Lac-Cornu au contrat d’Excavation Michel St-Pierre Inc., totalisant 35,36 km pour les 3 prochaines années :

2016-2017 = 35,36 km x 6 365,40 \$ / km ou 225 080,54 \$ / an, taxes en sus
2017-2018 = 35,36 km x 6 556,37 \$ / km ou 231 833,24 \$ / an, taxes en sus
2018-2019 = 35,36 km x 6 753,07 \$ / km ou 238 788,56 \$ / an, taxes en sus

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussigné Mathieu Dessureault, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d’office qu’il y a des crédits suffisants au code budgétaire 02-330-00-434 après un transfert de 8 575 \$ de l’ensemble des codes budgétaires des travaux publics, afin de couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Mathieu Dessureault, Directeur général et secrétaire-trésorier Le 11 novembre 2016

ADOPTÉE

Résolution
2016-11-247
Formation SAAQ

7b) Formation de la Société de l’Assurance automobile du Québec (SAAQ) aux employés des travaux publics

ATTENDU QU’en tant qu’exploitant et utilisateur de véhicules lourds, la Municipalité doit observer certaines lois et obligations de la Société de l’assurance automobile du Québec (SAAQ);

ATTENDU QUE la Municipalité doit former tous ses conducteurs sur les nouvelles règles et exigences de sécurité routière qui encadrent ses activités;

ATTENDU QU’il s’agit d’une formation de 5 heures par groupe de 12 personnes;

Soumissionnaire	Montant de la soumission, plus taxes applicables
Centre de formation du Transport routier Saint-Jérôme (CFTR)	(pour 5 heures) 1 481,88 \$
FormaLourd	(pour 4 heures) 1 720,00 \$

Il est proposé par la conseillère: Chantal Valois
appuyé par le conseiller: Mathieu Harkins
et résolu unanimement;

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d’Howard autorise la formation des 24 employés concernés du service des travaux publics par l’entreprise de « Centre de formation du Transport routier Saint-Jérôme », pour la somme de 1 481,88 \$, plus les taxes applicables.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussigné Mathieu Dessureault, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d’office qu’il y a des crédits suffisants au code budgétaire 02-310-00-419 afin de couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Mathieu Dessureault, Directeur général et secrétaire-trésorier Le 11 novembre 2016

ADOPTÉE

Résolution
2016-11-248
Rejet de soumission
Mont Avalanche

7c) Rejet de la soumission dans le cadre de l’appel d’offres public pour la revitalisation des installations sportives et récréatives de la station du Mont Avalanche

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé par appel d'offres public à un appel de soumissions pour les travaux de rénovation de la station du Mont Avalanche;

ATTENDU QU'un seul soumissionnaire a déposé une offre de services pour les travaux;

ATTENDU QUE le prix soumissionné est nettement supérieur aux estimations initiales;

ATTENDU QUE la Municipalité se réserve le droit de rejeter l'ensemble des soumissions lorsque le prix soumis s'avère trop élevé par rapport à l'estimation initiale;

Il est proposé par la conseillère: Chantal Valois
appuyé par la conseillère: Monique Richard
et résolu unanimement;

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard rejette la soumission reçue étant donné que le prix soumis est nettement supérieur aux devis proposés;

QUE le conseil mandate le directeur des travaux publics à revoir certaines modalités techniques et contractuelles du projet de rénovation pour ensuite faire un nouvel appel d'offres public.

ADOPTÉE

Résolution
2016-11-248a
Dépôt du rapport
d'effectifs

7d) Rapport d'effectifs

ATTENDU la délégation du directeur général du pouvoir d'engager tout employé qui est salarié au sens du Code du travail (référence à l'article 165,1 du Code municipal);

ATTENDU QUE le conseil municipal doit recevoir un rapport d'effectifs de la part du directeur général chaque mois, lorsque nécessaire;

Il est proposé par la conseillère: Chantal Valois
secondé par la conseillère: Monique Richard
et résolu unanimement:

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard accepte et entérine le dépôt du rapport d'effectifs pour la période du 14 octobre au 11 novembre 2016 :

➤ Service des travaux publics

Réal Masse
Chauffeur no 2, route 329
Classe 3, échelon 3
Temporaire 6 mois, temps plein, 40 heures / semaine
Augmentation à l'échelon 4, le 20 décembre 2016
Embauche : 27 octobre 2016

Éric Robichaud
Chauffeur no 3, route 329
Classe 3, échelon 3
Temporaire 6 mois, temps plein, 40 heures / semaine
Augmentation à l'échelon 4, le 4 avril 2017
Embauche : 27 octobre 2016

ADOPTÉE

Résolution
2016-11-249
Embauche d'un
chargé de projets

7e) Mandat afin de procéder à l'embauche d'un ingénieur contractuel

ATTENDU l'importance et l'ampleur des travaux d'ingénierie et d'hygiène du milieu qui seront nécessaires au cours des prochaines années;

ATTENDU QUE les projets en cours de nouvelle prise d'eau souterraine, de mise aux normes de l'usine d'épuration et de prolongement du réseau d'égout et d'aqueduc nécessitent l'assistance et l'expertise de personnel additionnel;

Il est proposé par la conseillère: Chantal Valois
appuyé par le conseiller: Mathieu Harkins
et résolu unanimement;

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard mandate le directeur général à procéder à un appel de candidatures pour un poste d'ingénieur contractuel, chargé de projets, et relevant du directeur des travaux publics, pour une période de deux (2) ans, afin de combler les besoins au sein du service des travaux publics et de l'ingénierie dans les projets d'importance à venir.

ADOPTÉE

8.ENVIRONNEMENT

9.URBANISME

Dépôt des tableaux
comparatifs des
demandes de permis

9a) Dépôt des tableaux comparatifs des demandes de permis du service de l'urbanisme et de l'environnement pour octobre 2016.

La conseillère Marjorie Bourbeau dépose devant le Conseil municipal le tableau comparatif des demandes de permis émis par le service d'urbanisme et de l'environnement le 31 octobre 2016 ainsi que le comparatif des mois de septembre 2016 et octobre 2015.

Résolution
2016-11-250
Dérogation mineure
2016-060
Lot 4 125 019

9b) Demande de dérogation mineure 2016-060, chemin Chenonceau, lot 4 125 019

ATTENDU la demande de dérogation mineure numéro 2016-060 pour permettre la construction d'une résidence à une distance d'au moins 10 mètres de la ligne arrière, chemin de Chenonceau, lot 4 125 019;

ATTENDU les plans et documents déposés: certificat d'implantation préparé le 17 juin 2016 par Nathalie Garneau, arpenteure-géomètre, sous la minute no 1609, plans de construction préparés le 20 avril 2016 par Jean-Sébastien Morin, technologue et lettre explicative préparée le 5 octobre 2016;

ATTENDU QU'en vertu du règlement de zonage en vigueur, toute résidence doit être localisée à une distance d'au moins 15 mètres d'une ligne arrière;

ATTENDU QU'une conduite d'aqueduc et d'égout municipal traverse le terrain empêchant la construction de la résidence;

ATTENDU QUE cette dérogation mineure est nécessaire pour obtenir le permis de construction et réaliser les travaux;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents ont pris connaissance des documents, plans soumis et recommandations du CCU;

ATTENDU QU'un avis a été publié au moins 15 jours avant l'adoption de la dérogation mineure, pour tout intéressé désirant se faire entendre au sujet de la demande;

Il est proposé par la conseillère: Marjorie Bourbeau
appuyé par la conseillère: Monique Richard
et résolu unanimement;

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard accepte la demande de dérogation mineure no 2016-060, suivant les conditions ci-après :

1. Obtenir les permis utiles à cette fin, conformément à la réglementation en vigueur.
2. Qu'une servitude de passage en faveur de la municipalité soit enregistrée devant un notaire pour l'entretien, la réparation et la reconstruction de la conduite d'aqueduc et d'égout municipal.

ADOPTÉE

Résolution
2016-11-251
Dérogation mineure
2016-061
Lot 4 026 587

9c) Demande de dérogation mineure 2016-061, 231, chemin du Marais, lot 4 026 587

ATTENDU la demande de dérogation mineure numéro 2016-061 pour permettre l'agrandissement d'une résidence à une distance d'au moins 11,58 mètres de la ligne arrière et à une distance d'au moins 18,6 mètres de la ligne des hautes eaux du lac, 231, chemin du Marais, lot 4 026 587;

ATTENDU les plans et documents déposés: plan projet d'implantation préparé le 20 octobre 2016 par Sébastien Généreux, arpenteur-géomètre, sous la minute no 5153, plans de construction préparés le 12 septembre 2016 par Gabriel Boisvert, technologue et lettre explicative préparée le 18 octobre 2016;

ATTENDU QU'en vertu du règlement de zonage en vigueur, toute résidence doit être localisée à une distance d'au moins 15 mètres d'une ligne arrière et à une distance d'au moins 20 mètres d'une ligne des hautes eaux d'un lac;

ATTENDU QUE cette dérogation mineure est nécessaire pour obtenir le permis d'agrandissement et réaliser les travaux;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents ont pris connaissance des documents, plans soumis et recommandations du CCU;

ATTENDU QU'un avis a été publié au moins 15 jours avant l'adoption de la dérogation mineure, pour tout intéressé désirant se faire entendre au sujet de la demande;

Il est proposé par la conseillère: Marjorie Bourbeau
appuyé par le conseiller: Mathieu Harkins
et résolu unanimement;

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard accepte la demande de dérogation mineure no 2016-061, suivant les conditions ci-après :

1. Obtenir un permis utile à cette fin conformément à la réglementation en vigueur;
2. Installer une barrière à sédiments entre les travaux et le lac, afin d'éviter tout entraînement de sédiments vers le lac. Avant d'entreprendre les travaux, un dépôt de 500 \$ sera exigé afin de garantir l'installation adéquate de ladite barrière.

ADOPTÉE

La conseillère Monique Richard quitte son siège.

Résolution
2016-11-252
Dérogation mineure
2016-065
Lots 3 958 871 et
3 958 507

9d) Demande de dérogation mineure 2016-065, 120, 11^e Avenue, lots 3 958 871 et 3 958 507

ATTENDU la demande de dérogation mineure numéro 2016-065 pour permettre un garage / atelier d'une superficie de 101 mètres carrés, 120, 11^e Avenue, lots 3 958 871 et 3 958 507;

ATTENDU les plans et documents déposés : certificat d'implantation préparé le 26 avril 2012 par Adam Masson-Godon, arpenteur-géomètre, sous la minute no 87, plan préliminaire, esquisse couleur et lettre explicative préparés par le propriétaire le 16 octobre 2016;

ATTENDU QU'en vertu du règlement de zonage en vigueur, tout garage détaché peut avoir une superficie d'au plus 75 mètres carrés, sans excéder 75 % de la superficie de la résidence;

ATTENDU QUE l'atelier est à peine visible de la rue et situé loin des voisins;

ATTENDU QUE cette dérogation mineure est nécessaire pour obtenir le permis d'agrandissement et réaliser les travaux;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents ont pris connaissance des documents, plans soumis et recommandations du CCU;

ATTENDU QU'un avis a été publié au moins 15 jours avant l'adoption de la dérogation mineure, pour tout intéressé désirant se faire entendre au sujet de la demande;

Il est proposé par la conseillère: Marjorie Bourbeau
appuyé par la conseillère: Chantal Valois
et résolu unanimement;

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard accepte la demande de dérogation mineure no 2016-065, suivant la condition ci-après :

1. Obtenir le permis utile à cette fin, conformément à la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

La conseillère Monique Richard reprend son siège.

Résolution
2016-11-253
Dérogation mineure
2016-066
Lot 5 300 146

9e) Demande de dérogation mineure 2016-066, chemin Tour du Lac, lot 5 300 146

ATTENDU la demande de dérogation mineure numéro 2016-066 pour permettre la subdivision d'un lot d'un frontage de 25 mètres à la rue, chemin du Tour-du-Lac, lot partie 5 300 146;

ATTENDU les plans et documents déposés : plan cadastral parcellaire préparé le 30 août 2016 par Adam Masson-Godon, arpenteur-géomètre, sous la minute no 2888;

ATTENDU qu'en vertu du règlement de zonage en vigueur, tout lot doit avoir un frontage à la rue d'au moins 50 mètres;

ATTENDU que cette subdivision est nécessaire pour l'acquisition du lot, par la municipalité, pour une utilisation municipale;

ATTENDU que cette dérogation mineure est nécessaire pour permettre la subdivision et finaliser la transaction;

Il est proposé par la conseillère: Marjorie Bourbeau
appuyé par le conseiller: Mathieu Harkins
et résolu unanimement;

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard accepte la demande de dérogation mineure no 2016-066, suivant la condition ci-après :

1. Obtenir le permis utile à cette fin, conformément à la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

Résolution
2016-11-254
PIIA 2016-062
Lots 4 124 909 et
3 959 976

9f) Demande de PIIA 2016-062, 1680, chemin du Village, lots 4 124 909 et 3 959 976

ATTENDU la demande de PIIA numéro 2016-062 pour permettre l'installation d'une clôture au pourtour d'un réservoir de propane, 1680, chemin du Village, lots 3 959 976 et 4 124 909;

ATTENDU les plans et documents déposés : soumission préparée le 20 septembre 2016 par Clôtures Paris et plan projet d'implantation préparé le 18 mars 2009 par Lucien Corbeil, arpenteur-géomètre, sous la minute no 7570;

ATTENDU les matériaux et couleurs déposés : clôture en maille de chaîne de couleur galvanisée avec lattes verticales de couleur noir;

ATTENDU QUE cette demande est assujettie aux critères d'évaluation du règlement de PIIA no 782;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents ont pris connaissance des documents, plans soumis et recommandations du CCU;

Il est proposé par la conseillère: Marjorie Bourbeau
appuyé par le conseiller: Mathieu Harkins
et résolu unanimement;

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard accepte la demande de PIIA no 2016-062, suivant les conditions ci-après :

1. Obtenir un permis utile à cette fin, conformément à la réglementation en vigueur;
2. Procéder à un aménagement paysager au pourtour de ladite clôture.

ADOPTÉE

Résolution
2016-11-255
PIIA
2016-063
Lot 3 958 945

9g) Demande de PIIA 2016-063, 1737, chemin du Village, lot 3 958 945

ATTENDU la demande de PIIA numéro 2016-063 pour permettre l'installation d'une enseigne, 1737, chemin du Village, lot 3 958 945;

ATTENDU les plans et documents déposés : esquisse couleur préparée le 14 octobre 2016 par Média Enseignes.com;

ATTENDU les matériaux et couleurs déposés : enseigne avec fond de couleur aluminium d'une épaisseur de 1 pouce, carré de couleur noir d'une épaisseur de ¼ pouce et lettrage « LE 1737 » en relief d'une épaisseur de ½ pouce;

ATTENDU QUE cette demande est assujettie aux critères d'évaluation du règlement de PIIA no 782;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents ont pris connaissance des documents, plans soumis et recommandations du CCU;

Il est proposé par la conseillère: Marjorie Bourbeau
appuyé par la conseillère: Chantal Valois
et résolu unanimement;

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard accepte la demande de PIIA no 2016-063, suivant les conditions ci-après :

1. Pour la sécurité des usagers à l'intersection de la route 329 et du chemin Tour-du-Lac, condamner la 2^e entrée charretière le long de la route 329 et la réaménager avec du gazon ou un autre aménagement paysager;
2. Obtenir un permis utile à cette fin, conformément à la réglementation en vigueur;
3. Déposer une somme d'argent équivalant à 2 % de la valeur des travaux, à titre de garantie d'exécution des travaux.

ADOPTÉE

Résolution
2016-11-256
PIIA 2016-064
Lots 3 958 285
3 958 268

9h) Demande de PIIA no 2016-064, 1780, chemin du Village, lots 3 959 285 et 3 958 268

et ATTENDU la demande de PIIA numéro 2016-064 pour permettre le remplacement d'une enseigne, 1780, chemin du Village, lots 3 959 285 et 3 958 268;

ATTENDU les plans et documents déposés : esquisse couleur préparée le 12 juillet 2016 par Optima;

ATTENDU les matériaux et couleurs déposés : enseigne avec fond de couleur beige d'une épaisseur de ¾ pouce, moulure, logo et lettrage en relief de couleur vert foncé d'une épaisseur de ½ pouce;

ATTENDU QUE cette demande est assujettie aux critères d'évaluation du règlement de PIIA no 782;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents ont pris connaissance des documents, plans soumis et recommandations du CCU;

Il est proposé par la conseillère: Marjorie Bourbeau
appuyé par la conseillère: Chantal Valois
et résolu unanimement;

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard accepte la demande de PIIA no 2016-064, suivant les conditions ci-après :

1. Rafraichir (repeindre) les deux poteaux soutenant ladite enseigne;
2. Obtenir un permis utile à cette fin, conformément à la réglementation en vigueur;
3. Déposer une somme d'argent équivalant à 2 % de la valeur des travaux, à titre de garantie d'exécution des travaux.

ADOPTÉE

Avis motion
Règlement 782-1

9i) Avis de motion, règlement 782 1 – PIIA

Avis de motion est donné par la conseillère Marjorie Bourbeau qu'à une prochaine séance du conseil municipal, le règlement no 782-1, modifiant le règlement no 782 de manière à

distraire certains projets de rénovation n'ayant aucun impact sur l'apparence extérieure d'un bâtiment aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), sera adopté.

Résolution
2016-11-257
Contribution fins de
parcs
217 chemin Laurent

9j) Contribution aux fins de parcs, 217, chemin Laurent (chemin Chalifoux)

ATTENDU le dépôt du plan cadastral parcellaire des lots projetés 6 002 231 et 6 002 232 préparé le 13 octobre 2016 par Adam Masson-Godon, arpenteur-géomètre, sous la minute no 3048;

ATTENDU QUE la contribution aux fins de parcs s'applique aux deux lots;

ATTENDU QUE conformément à la réglementation de lotissement en vigueur, il est nécessaire d'obtenir l'avis du conseil concernant la manière, dont la contribution aux fins de parcs sera appliquée, soit en argent ou en terrain;

ATTENDU l'avis du directeur récréotouristique en date du 3 novembre 2016;

Il est proposé par la conseillère: Marjorie Bourbeau
appuyé par le conseiller: Mathieu Harkins
et résolu unanimement;

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard accepte une somme d'argent équivalant au pourcentage exigé au règlement de lotissement en vigueur, à titre de contribution aux fins de parcs, comme condition préalable à l'émission du permis de lotissement;

QUE cette somme d'argent soit déposée dans un fonds réservé à cette fin.

ADOPTÉE

Résolution
2016-11-258
Modification à la
dérogation mineure
2016-10-227

9k) Modification des conditions à la dérogation mineure no 2016-10-227, 1580 à 1776, chemin du Lac-des-Trois-Frères, lots 3 960 257 et 3 959 711

ATTENDU la dérogation mineure no 2016-10-227 acceptée en octobre 2016;

ATTENDU QUE le conseil désire corriger les conditions d'acceptation de la dérogation mineure;

ATTENDU QUE la condition no 2 de la résolution 2016-10-227 doit être modifiée;

Il est proposé par la conseillère: Marjorie Bourbeau
appuyé par la conseillère: Monique Richard
et résolu unanimement;

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard accepte la modification à la résolution no 2016-10-227 en corrigeant la condition no 2 qui se lit désormais comme suit :

2. Fournir un certificat de conformité des installations septiques du camp de vacances ou à défaut, que le propriétaire s'engage à effectuer, à ses frais, l'échantillonnage et l'analyse d'eau du lac des Trois Frères par un laboratoire accrédité. À cette fin, au moins 4 échantillons devront être prélevés et analysés dans un laboratoire chaque semaine durant la période estivale, soit de la fête de la Saint-Jean (24 juin) jusqu'à la fête du Travail (1^{er} lundi du mois de septembre). Ces analyses devront se répéter tous les étés et être transmises de façon régulière à la Municipalité, tant et aussi longtemps que les installations septiques n'auront pas été remplacées, conformément aux exigences du ministère;

QUE les autres conditions énumérées à la résolution 2016-10-227 soient maintenues telles qu'énoncées;

QUE la présente résolution amende la résolution no 2016-10-227.

ADOPTÉE

10.PARCS, SENTIERS ET ÉVÈNEMENTS SPÉCIAUX

11.LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

12.ASSOCIATIONS ET GROUPES SOCIAUX

Résolution
2016-11-259
Représentant MADA

12a) Nomination d'un nouveau représentant « Municipalité Amie des Aînés »

Il est proposé par le conseiller: Mathieu Harkins
appuyé par la conseillère: Marjorie Bourbeau
et résolu unanimement:

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard accepte la nomination de madame Monique Richard comme représentante de l'organisme "Municipalité Amie des Aînés" (MADA) en remplacement de monsieur Jean-Claude Massie.

ADOPTÉE

13.SÉCURITÉ PUBLIQUE

Dépôt des
interventions des
pompiers
octobre 2016

13a) Dépôt des interventions des pompiers pour le mois d'octobre 2016

La conseillère Chantal Valois dépose devant le Conseil municipal le rapport des interventions des pompiers pour le mois d'octobre 2016

Résolution
2016-11-260
Démission d'un
membre comité des
mesures d'urgence

13b) Démission d'un membre du comité des mesures d'urgence

ATTENDU la résolution no 2015-11-312 nommant monsieur François Sauvageau comme membre bénévole sur le comité des mesures d'urgence de la Municipalité;

ATTENDU la lettre de démission reçue de Monsieur Sauvageau, pour des raisons personnelles, le 7 octobre 2016;

ATTENDU QUE madame Catherine Berbery accepte de pourvoir au poste laissé par Monsieur Sauvageau;

Il est proposé par la conseillère: Chantal Valois
appuyé par le conseiller: Mathieu Harkins
et résolu unanimement;

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard accepte la nomination de madame Catherine Berbery en remplacement de monsieur François Sauvageau pour siéger au comité des mesures d'urgence de la Municipalité.

ADOPTÉE

14.INFORMATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

15.VARIA

16.PÉRIODE DE QUESTIONS GÉNÉRALES

Le conseil municipal a répondu aux questions.

17.LEVÉE DE LA SÉANCE À 20 h 05

Il est proposé par la conseillère: Marjorie Bourbeau
appuyé par la conseillère: Monique Richard
et résolu unanimement:

QUE cette séance soit levée

ADOPTÉE

.....
Lisette Lapointe
Mairesse

.....
Mathieu Dessureault
Directeur général et secrétaire-trésorier

Résolution
2016-11-261
Levée de la
séance